



COMPTE - RENDU DE LA SEANCE
DU
CONSEIL MUNICIPAL

en date du 28 janvier 2015

Présents :

Mesdames : Éliane PAMBRUN, Claudine BOIRIE, Isabelle ALVAREZ, Patricia BRUEL, Stéphanie DOLIE, Gisèle DUBARRY, Anne THEIL.

Messieurs : Jacky CHAUVEAU, Marc DECKER, Jean-Claude DEJEANNE, Gaston FORGUES, Pierre LASPALLES, Ghislain NOWAK, Daniel PENE, Marc PIQUEMAL.

Secrétaire de séance : Monsieur Gaston FORGUES.

Les compte-rendu des séance du 17/12/2014 et du 24/12/2014 sont lus par Madame Éliane PAMBRUN.

ORDRE DU JOUR :

- 1 - Dotations DGF 2015 et projections sur les années suivantes.
- 2 - Demande de subventions DETR 2015.
- 3 - Désignation d'un 4^{ième} adjoint.
- 4 - Forêt :
 - 1/ Coupe affouagère tarif 2015 ;
 - 2/ Circulation et sécurité.
- 5 - Demande d'échange de terrain.
- 6 - Demande de subvention pour « PIANO PIC »

INFORMATIONS :

- 1) Point sur le dossier des parcelles bordant l'avenue Philadelphie de GERDE.
- 2) Avancement de la candidature TEPOS.
- 3) Réflexion à poursuivre sur la mutualisation CCHB au 1^{er} trimestre 2015.
- 4) Consultation groupée pour la transformation du POS en PLU.
- 5) Standard France-Télécom.
- 6) Travaux d'enfouissement des lignes électriques.

QUESTIONS DIVERSES.

1 – Dotations DGF 2015 et projections sur les années suivantes..

M le Maire expose, à partir d'une simulation faite par l'Association des Maires de France, l'évolution annoncée de la DGF pour les trois ans à venir. La dotation en 2013 était de 133 900€. En 2014 elle a été de 128 357€ (moins 5 543€). En 2015 elle devrait être de 115 398€ (moins 18 214€ sur base 2013).

Les projections suivantes, s'il n'y a pas de modifications, donneraient en 2016 : 102 439€ (moins 31 173€ sur la base de 2013) et en 2017 : 89 480€ (moins 44 131€ sur la base 2013).

Cette évolution, liée au redressement des finances publiques de la Nation, va poser de graves problèmes de fonctionnement à toutes les communes qui ne pourront pas être tous compensés par la Dotation d'Équipements des Territoires ruraux (D.E.T.R.) qui intervient en complément pour l'investissement.

2 – Demande de subventions DETR 2015.

Monsieur le Maire présente les dispositions explicitées par la Préfète concernant la façon dont seront réparties ces dotations. Cela se fera au niveau départemental selon trois niveaux de priorité définis par l'État.

M le Maire propose de faire plusieurs demandes et d'ordonner nos différents projets selon ces niveaux de priorité afin d'accroître nos chances d'obtenir un maximum de dotations. D'où les propositions qui suivent.

Priorité niveau 1 – Catégorie : « DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES »

Opération : Construction d'installations de production d'énergies renouvelables.

Projet : installation de panneaux solaires photovoltaïques.

Dans le parc Dauphole, rénovation du bâtiment de l'ancienne serre pour installer sur la toiture 72 panneaux photo-voltaïques dont la production électrique serait en partie utilisée par la commune, l'autre partie revendue à EDF. En fonction du devis proposé par l'entreprise INEO GDF-SUEZ, M le Maire propose de demander une subvention de 33 000€.

Des réserves sont émises par MM PENE et CHAUVEAU qui souhaiteraient établir au préalable un plan global de l'aménagement du parc Dauphole, travail à réaliser en commission.

Réserves aussi de M DEJEANNE qui s'inquiète de la disparité de style qu'apporteraient ces panneaux solaires face à l'église et à la maison Dauphole.

En réponse, M le Maire fait état du faible délai pour déposer nos demandes (avant le 15 février) et précise que cet emplacement permettra de créer un abri pour les activités se déroulant dans le Parc dès qu'il aura été sécurisé.

Le positionnement décalé de la serre ne nuit pas à l'esthétique du bâtiment.

Priorité niveau 2 – Catégorie : « BATIMENTS OU EQUIPEMENTS COMMUNAUX OU INTERCOMMUNAUX »

Opération : Construction ou rénovation, mise en conformité, sécurité ou accessibilité aux PMR des bâtiments.

La municipalité a engagé une étude sur le bâtiment de la mairie concernant la mise en accessibilité et l'isolation. En fonction des devis obtenus et des financements attendus, M le Maire propose de demander de subvention de 43 200€.

Priorité niveau 3 – Catégorie : « BATIMENTS OU EQUIPEMENTS COMMUNAUX OU INTERCOMMUNAUX »

Opération : Édifices cultuels : non classés ou inscrits ... grosses réparations extérieures sur la toiture ...

Pour co-financer la 2ème tranche de rénovation du toit de l'église, M le Maire propose de demander de subvention de 20 000€

Priorité niveau 3 – Catégorie « PERI-SCOLAIRE »

Opération : Travaux de rénovation et de mise en conformité des équipements périscolaires existants.

Dans le cadre du « Projet Éducatif Territorial »-PEDT qui est destiné à créer des liens entre les activités pédagogiques des enseignants et les activités périscolaires à la charge de la commune, que le Conseil a adopté lors de sa séance du 17/12/2014, M le Maire propose d'acheter deux tableaux numériques interactifs utilisables tant par l'école qu'en activités périscolaires.

La demande de subvention correspondante est de 4 445€.

Après débat, les propositions énoncées ci-dessus sont mises au vote :

Vote : adopté par 13 voix pour et 2 abstentions (Mme BRUEL et M DEJEANNE).

3 – Désignation d'un 4^{ème} adjoint.

M. le Maire rappelle que les restrictions budgétaires annoncées pour les collectivités territoriales laissent présager des difficultés de fonctionnement qu'il convenait d'anticiper.

Pour répondre aux nouvelles exigences (périscolaire) avec des moyens en baisse, l'engagement avait été pris de réaliser des économies sur les chapitres dont nous avons la maîtrise.

Le coût global des indemnités attribuées réglementairement aux élus devait être diminué de moitié.

Pour parvenir à cet objectif, il avait été décidé de réduire les indemnités du maire et celle des adjoints et également de réduire le nombre des adjoints.

Depuis, et relativement à l'époque antérieure, d'importants chamboulements sont intervenus, tant au niveau des relations avec l'État et des dossiers afférents, que de la CCHB qui voit ses prérogatives se développer suite aux transferts de compétences des communes vers la CCHB. Le maire de Gerde a pris des responsabilités de Vice-Présidence, non prévues avant les élections. Il en résulte des charges nouvelles qui accroissent considérablement la somme de travail.

Compte tenu de cette réalité nouvelle, est apparue la nécessité de rétablir la fonction de 4^{ème} adjoint.

Afin de continuer de poursuivre les engagements de réduction de moitié de la charge globale des indemnités des élus, M le Maire propose de soustraire l'indemnité du 4ème adjoint de sa propre indemnité, ce qui maintiendra à 50 % l'économie réalisée chaque année relativement à la pratique de l'ancienne municipalité.

Compte tenu de l'implication de Pierre LASPALLE dans les dossiers suivis à la mairie, M le Maire propose sa nomination au poste de 4^{ème} adjoint.

Les élus de la liste « L'expérience au service du village » annoncent qu'ils voteront contre cette proposition dans un texte publié en annexe.

Vote pour la nomination de Pierre LASPALLE comme 4ème adjoint :
Abstention 0 – Contre 3 (Mme BRUEL – MM CHAUVEAU et PÈNE)

M Pierre LASPALLES est élu 4^{ème} adjoint.

4 - Forêt :

1/ Coupe affouagère tarif 2015 ;

M DEJEANNE présente les caractéristiques de la coupe affouagère proposée cette année aux Gerdois. Chaque lot est estimé à 4,5 m³ et M DEJEANNE propose de le mettre au prix de 50€.

M PENE propose de majorer ce prix. Après débat, et compte-tenu de l'augmentation du volume de bois de chaque lot, M le Maire propose le prix de 55€.

Vote : adopté à la majorité de 14 pour, 1 contre (Mme BRUEL).

Pour le tirage au sort des différents lots, deux assesseurs sont désignés : MM PENE et DEJEANNE ;

2/ Circulation et sécurité.

M le Maire rappelle combien des utilisateurs des sentiers forestiers ne respectent pas les consignes de sécurité. Dans le débat, il est rappelé que des panneaux ont été réalisés pour rappeler ces consignes : mais c'est à la CCHB qu'il revient de les poser. M le Maire rappellera à cette dernière cette obligation.

5 - Demande d'échange de terrain.

Pour information du Conseil, M le Maire relate l'historique d'un dossier relatif à une construction dans le bourg d'un bâtiment ne respectant pas les directives du permis de construire. Dans son dernier courrier, le propriétaire évoque l'échange du terrain, sur lequel il rencontre des problèmes pour construction de son logement en respectant les dispositions réglementaires, avec un autre terrain que la commune pourrait lui proposer. Affaire à instruire.

6 - Demande de subvention pour « PIANO PIC »

L'association qui organise chaque année le festival « PIANO PIC » demande à la commune de Gerde une subvention de 1 500€ pour la session 2015 (comme en 2014)

Le débat s'engage sur l'opportunité de poursuivre le versement de cette subvention chaque année, compte tenu de la baisse importante de la DGF.

Vote sur la reconduction de cette subvention. Ont voté pour : 3 (Mme BRUEL, MM CHAVEAU et PENE) – abstention : 0 – contre 12.

La commune ne versera pas cette année de subvention pour le festival PIANO PIC mais laissera la disposition de l'église pour les différents concerts.

INFORMATIONS :

1) Point sur le dossier des parcelles bordant l'avenue Philadelphie.

Ce dossier a été égaré par l'étude notariale VICIANE CLAVERIE. Comme la procédure nécessite des documents originaux, il faudra, soit les retrouver rapidement, soit refaire le travail de constitution de ce dossier. La commune ayant déjà payé ce travail, le coût du nouveau devra être supporté par l'étude notariale (ou son assureur). Contact sera pris avec l'assureur de la commune pour accélérer la résolution de ce problème.

2) Avancement de la candidature TEPOS.

Le dossier de candidature de la commune de Gerde a été réceptionné dans les délais.

La région Midi-Pyrénées a été la première en France avec 48 territoires candidats.
La DREAL a convié le 4 février l'ensemble des territoires pour constituer le réseau régional et mettre en place les dispositifs d'accompagnement de cette démarche.
La commune de Gerde est donc déjà positionnée pour bénéficier de l'aide des services de l'État pour les différents projets.

3) Réflexion à poursuivre sur la mutualisation CCHB au 1^{er} trimestre 2015.

La CCHB doit présenter un projet de mutualisation. Les communes membres ont exprimé leurs attentes en répondant à un questionnaire. Il est nécessaire de se positionner sur le document de synthèse car l'absence de réponse vaudra consentement.

Une réunion pour étudier ce projet de mutualisation proposé par la CCHB est programmée à la mairie le vendredi 13 février à 15h.

4) Consultation groupée pour la transformation du POS en PLU.

Une démarche commune avait déjà été validée avec le concours de la DDT.
Les responsables de ce service nous ont indiqué qu'ils travaillaient en parallèle sur une autre consultation groupée au nord du département et nous proposent de bénéficier de ce travail préparatoire.

5) Standard France-Télécom.

Une proposition commerciale d'actualisation de notre contrat va permettre de bénéficier d'équipements plus performants avec un coût d'abonnement minoré.

6) Travaux d'enfouissement des lignes électriques.

Le dossier vient de parvenir ce jour à la mairie et sera examiné lors du prochain conseil municipal.

Questions diverses : Madame Patricia Bruel indique que la porte de l'église doit être repeinte.

Les services techniques vont s'en occuper.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Le Maire lève la séance à 22h30.

Le secrétaire de séance

Gaston FORGUES

Annexe au compte-rendu : 1

Point n°3 du Conseil Municipal du 28/01/2015

Désignation d'un 4ème Adjoint

Les élus de la liste »**L'expérience au service du village** »s'insurgent contre la désignation d'un 4^{ème} adjoint.

EN effet, lors de la campagne électorale dernière ,votre liste »**Ensemble pour GERDE** »,dans sa profession de foi ,s'engageait » à ramener le nombre d'adjoints de 4 à 3 et à utiliser moins de la moitié du montant des indemnités maire et adjoints de la municipalité précédente «

Monsieur le Maire , vos colistiers et vous ,vous ne tenez donc pas vos promesses et vous trompez les électeurs de GERDE.. En conséquence , nous voterons contre la désignation d'un 4^{ème} adjoint .